

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT HUIT MARS A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2012 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. POMMOT - Mme VERGNAUD – M. BLOCIER – Mme OLIVEIRA -  
M. BORD – Mme VIRIN – M. T ASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU - GANDRILLE - TABUY – Mme VIET – M. CITTI -  
Mme GAUTHIER - MM. BECQUART – GUILLOT – LA SPINA -  
Mme LOPES – M. CABUCHE - Mme LESAGE – M. OUMARI -  
Mme DUPRE – M. ROUSSEAU – Mmes TRUY – POTIN – HEUCLIN  
– M. CALVET - Mmes HAUER – JOMEAU-BERNARD – MM.  
SAVELLI – RENAUD – CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES : MM. PODEVYN – BRIAUD – Mmes MERVILLE – KERBADJ –  
M. RIGOT – Mme SANTOS – MM. CHAUMIER – BUSCAIL -

POUVOIRS :

M. PODEVYN	à	Mme DELESSARD
M. BRIAUD	à	M. CITTI
Mme MERVILLE	à	M. CABUCHE
Mme KERBADJ	à	Mme DUPRE
M. RIGOT	à	M. GANDRILLE
Mme SANTOS	à	Mme OLIVEIRA
M. CHAUMIER	à	M. RENAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Madame Vergnaud, secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

**Madame Delessard** fait part à l'assemblée de la déclaration suivante :

« Le 8 mars dernier, lorsque nous avons appris le décès de la grande figure que représentait Raymonde Métra, j'avais décidé de proposer au prochain conseil municipal, c'est-à-dire ce soir, d'honorer sa mémoire en vous invitant à respecter une minute de silence. Ce jour là, j'étais loin de m'imaginer que trois drames impensables allaient s'abattre sur notre pays.

Alors ce soir, je vous propose de saluer la mémoire de Raymonde et à la fois saluer la mémoire des victimes de ces horribles drames.

J'aurai l'occasion de souligner la belle personne qu'était Raymonde, notre Raymonde, à l'occasion de la journée de la Déportation, le dimanche 29 avril prochain. Je ne manquerai pas de lui rendre hommage en mon nom et à votre nom à tous.

En réalité ces deuils nous rappellent que le combat continue. Le combat que Raymonde a mené tout au long de sa vie, il nous faut le poursuivre. Les violences, les horreurs, les souffrances, les haines qui ont marqué sa vie sont toujours présentes. Nos enfants sont toujours en danger.

Pour ces personnes, je souhaite que vous vous leviez et faire une minute de silence. »

**Madame Delessard** précise qu'un hommage sera rendu à Raymonde Métra le 29 avril prochain. Elle travaille actuellement avec la famille afin de trouver un espace à lui dédier.

Le procès verbal de la séance du 13 février 2012 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**Madame Delessard**, présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

17.02.2012    Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Alpha TP – 9-11 rue du Coq Gaulois, 77170 Brie Comte Robert – pour des travaux de voirie – tranche n° 64. Marché signé pour un montant TTC de 293 813,55 €.

27.02.2012    Marché à procédure adaptée passé avec la société Aptibois – 1 voie Gallo romaine, 77680 Quincy Voicins – pour la fourniture d'une plaqueuse de chant. Marché signé pour un montant HT de 8 050 €.

28.02.2012    Marché à procédure adaptée passé avec l'association UFCV – Direction territoriale de l'Île de France, 10 quai de la Charente, Paris 19<sup>ème</sup> – pour l'organisation de sessions générales et d'approfondissements BAFA. Marché à bons de commande signé à compter de sa notification et jusqu'au 26 février 2013, renouvelable une fois, pour un montant estimatif annuel HT de 30 000 €.

- 29.02.2012 Marché à procédure adapté passé avec la société Altoregie Octave – 1 et 3 rue de l'Industrie, 77220 Tournan-en-Brie – pour l'achat d'espaces publicitaires. Marché à bons de commande signé à compter de sa notification et jusqu'au 26 février 2013, renouvelable trois fois, pour un montant estimatif annuel HT de 25 000 €.
- 29.02.2012 Vente du véhicule Renault immatriculé 509 CPE 77, mis en service le 3 septembre 2001, pour la somme de 500 € TTC à la Sarl Karr Auto – 5 – 5bis avenue Leverrier, 77500 Chelles.
- 05.03.2012 Marché formalisé passé avec la société CB Services – 9 rue Raoul Dautry, 911190 Gif sur Yvette – pour l'acquisition d'éléments actifs de réseaux. Marché signé à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable quatre fois, pour un montant estimatif annuel de 30 000 € HT.
- 05.03.2012 Marché formalisé passé avec la société Comsoft SAS – 16/18 quai de la Loire à Paris 15<sup>ème</sup> – pour l'évolution et maintenance du parc de licences des logiciels standards (hors logiciels métiers). Marché signé à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable quatre fois, pour un montant estimatif annuel de 22 000 € HT.
- 05.03.2012 Marché formalisé passé avec la société Norpano – 6 rue Thomas Edison, 92230 Gennevilliers – pour la fourniture de tous matériaux de construction en menuiserie incluant les accessoires et dérivés.
- 07.03.2012 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise Alpha TP – 9-11 rue du Coq Gaulois, 77170 Bire Comte Robert – pour des travaux de réfection de chaussée dans diverses rues, pour l'année 2012. Marché signé pour un montant TTC de 71 831,76 €.
- 09.03.2012 Marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise SEMAF – 10/12 avenue du Général de Gaulle, 77340 Pontault-Combault – pour l'étude de l'enfouissement des réseaux ERDF, France Télécom, Numéricable, des voies des rues de la Libération, Louis Granet, Lucien Brunet et Monthéty. Marché signé pour un montant de 26 084,76 €.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local collectif résidentiel de 269,50 m<sup>2</sup> et d'un local technique de 90 m<sup>2</sup>, situé 10 square Robert Cassart, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 15 m<sup>2</sup>, situé 1 square Mendès France, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.

- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 17 m<sup>2</sup>, situé 9 square Mendès France, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 15 m<sup>2</sup>, situé 6 square Mendès France, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 30 m<sup>2</sup>, situé 66 D, rue de l'Orme au Charron pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 25 m<sup>2</sup>, situé 66 D, rue de l'Orme au Charron, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association SOS Solidarité d'un local technique de 36 m<sup>2</sup>, situé 43, rue des Prés Saint-Martin, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.
- 15.03.2012 Convention de mise à disposition gratuite à l'association UFC Que Choisir d'un local collectif résidentiel de 38 m<sup>2</sup>, situé 22, rue de l'Orme au Charron, pour une durée de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.

**Madame Hauer** souhaite des précisions sur le marché du 17 février 2012 et plus particulièrement le contenu de la tranche 64, ainsi que la nature des achats d'espaces publicitaires du marché à procédure adaptée passé avec la société Altoregie Octave.

Il lui est précisé que la tranche 64 comprend un groupe de rue pour lequel des travaux de voirie sont prévus. Quant au marché sur les achats d'espaces publicitaires, cela concerne les communications pour les réseaux Sit'bus.

## 1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de madame Poirier

**Madame Delessard**, maire, informe l'assemblée que madame Géraldine Poirier a fait part, par courrier en date du 6 février 2012, de sa démission de son mandat d'élue au Conseil municipal. Elle précise que le préfet de Seine-et-Marne a pris acte de sa démission.

Elle remercie madame Poirier pour le travail accompli au sein de l'équipe municipale et plus particulièrement sur la mission locale où elle était très présente.

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, monsieur Hocine Oumari, candidat éligible arrivant immédiatement après le dernier élu de la liste « Union, raison, passion » est appelé à siéger au conseil municipal au poste devenu vacant.

En conséquence, le maire déclare installé :

- M. Hocine OUMARI  
Né le 28 août 1958 à Alger (Algérie)  
Demeurant 35 chemin de la Pompe

L'ordre du tableau se trouve donc modifié comme suit :

Fonction *	Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance
Maire	Mme	DELESSARD Monique	12/12/1948
1er Adjoint	M.	POMMOT Cédric	04/09/1972
2ème Adjoint	Mme	VERGNAUD Brigitte	08/03/1957
3ème Adjoint	M.	PODEVYN Sébastien	15/09/1978
4ème Adjoint	M.	BLOCIER Antoine	21/03/1955
5ème Adjoint	Mme	OLIVIEIRA Fernande	26/12/1961
6ème Adjoint	M.	BORD Gilles	27/04/1969
7ème Adjoint	Mme	VIRIN Catherine	28/12/1980
8 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	TASD'HOMME Thierry	03/12/1959
Conseiller	M.	BEAULIEU Marcel	07/02/1939
Conseiller	M.	GANDRILLE Jean Claude	04/05/1943
Conseiller	M.	TABUY Gérard	19/08/1943
Conseiller	M.	BRIAUD Gérard	05/02/1945
Conseillère	Mme	VIET Dominique	14/07/1947
Conseiller	M.	CITTI Jean Luc	06/10/1948

Conseillère	Mme	GAUTHIER Danielle	27/03/1949
Conseillère	Mme	MERVILLE Josiane	05/04/1949
Conseillère	Mme	KERBADJ Mireille	10/04/1949
Conseiller	M.	BECQUART Dominique	15/06/1951
Conseiller	M.	GUILLOT Jean Pierre	21/09/1953
Conseiller	M.	LA SPINA Antoine	06/03/1955
Conseillère	Mme	LOPES Nadine	19/07/1956
Conseiller	M.	CABUCHE Patrick	21/10/1956
Conseillère	Mme	LESAGE Josselyne	22/12/1956
Conseiller	M.	OUMARI Hocine	28/08/1958
Conseillère	Mme	DUPRE Mireille	09/12/1961
Conseiller	M.	ROUSSEAU Pascal	27/08/1962
Conseillère	Mme	TRUY Corinne	31/10/1963
Conseillère	Mme	POTIN Sophie	27/02/1969
Conseiller	M.	RIGOT Stéphane	01/09/1971
Conseillère	Mme	HEUCLIN Delphine	03/05/1972
Conseiller	M.	CALVET Nicolas	29/10/1973
Conseillère	Mme	SANTOS Virginie	08/07/1983
Conseillère	Mme	HAUER Monique	22/03/1946
Conseiller	M.	CHAUMIER Régis	11/05/1947
Conseillère	Mme	JOMEAU-BERNARD Agnès	10/04/1952
Conseiller	M.	SAVELLI Marc	12/01/1970
Conseiller	M.	RENAUD Patrice	10/02/1972
Conseiller	M.	BUSCAIL James	23/06/1975

**Madame Delessard** souhaite la bienvenue à monsieur Hocine Oumari et une bonne intégration dans l'équipe municipale.

## 2 – Modification des indemnités de fonction des élus

**Madame Delessard** rappelle que par délibération du 8 février 2011, le Conseil municipal décidait d'arrêter une enveloppe globale mensuelle de 19 580,96 € pour les indemnités de fonction des élus.

Elle rappelle également que l'enveloppe globale est déterminée en application des articles L.2123-20, L.2123-22, L.2123-23, L.2123-23-1 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et la ville est classée dans la strate des villes de 20 000 à 49 999 habitants.

Considérant que :

- Madame Monique Delessard, maire, a été nommée présidente de la communauté d'agglomération de la Brie Francilienne et qu'en conséquence, afin de respecter les règles de plafonnement et d'écrêtement applicables aux indemnités de fonction en cas de cumul des mandats ;

- Mesdames Michelle Girardin et Géraldine Poirier, conseillères municipales, ont fait part à madame le maire de leur démission de leur mandat d'élues au conseil municipal ;

- Madame Nadine Lopes, conseillère municipale, est nommée conseillère municipale déléguée à la parentalité ;

- Madame Agnès Jomeau-Bernard et monsieur Oumari rejoignent le conseil municipal en qualité de conseillers municipaux ;

- Monsieur Gérard Briaud, conseiller municipal délégué au budget, devient conseiller municipal ;

il apparaît nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**Par 35 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)**

**Et 3 ABSTENTIONS (M. Chaumier pouvoir à M. Renaud, M. Savelli, M. Renaud)**

Après en avoir délibéré,

**. DECIDE :**

1°) d'arrêter le crédit global des indemnités de fonction au taux maximal prévu par la loi, soit 19 580,96 € ;

2°) de faire application des majorations d'indemnités de fonction prévues aux articles L.2123-22-1 et 5 et R.2123-23-1 et 4 du CGCT ;

3°) de répartir le crédit global mensuel de 19 580,96 € de la manière suivante en pourcentage de l'indice 1015 :

- **Indemnités du maire :** : 47,83 %

- **Indemnités du 1<sup>er</sup> adjoint :** : 41,08 %

**- Indemnité des adjoints :**

- Adjoint délégué à l'Enfance et à l'Education	: 30,53 %
- Adjoint délégué au développement durable et à la citoyenneté	: 30,53 %
- Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement, au foncier...	: 20,29 %
- Adjoint délégué à l'environnement	: 30,53 %
- Adjoint délégué au sport et à la jeunesse	: 30,53 %
- Adjoint délégué aux solidarités	: 30,53 %
- Adjoint délégué à la culture	: 30,53 %

-

**- Indemnités des conseillers municipaux délégués :**

- Conseiller municipal délégué à la tranquillité publique	: 2,27 %
- Conseiller municipal délégué au patrimoine bâti, à la voirie...	: 28,27 %
- Conseiller municipal délégué au commerce local	: 28,27 %
- Conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies	: 28,27 %
- Conseiller municipal délégué à la parentalité	: 28,27 %
- Conseiller municipal délégué aux problématiques liées au handicap	: 16,46 %
- Conseiller municipal délégué aux assurances	: 16,27 %
- Conseiller municipal délégué aux activités périscolaires	: 14,28 %
- Conseiller municipal délégué aux loisirs 3 <sup>ème</sup> âge	: 5,77 %
- Conseiller municipal délégué à l'intercommunalité	: 1,08 %

**- Indemnité des conseillers municipaux :**

- 1 conseiller municipal	: 2,27 %
- 15 conseillers municipaux	: 1,80 %

. **DIT** que les crédits correspondants à ces indemnités sont inscrits au budget de la commune.

. **DIT** que la délibération du 8 février 2011 concernant les indemnités de fonctions des élus est abrogée.

### **3 – Remplacement de mesdames Girardin et Poirier à la commission Services à la population et dans divers organismes**

**Madame Delessard** informe l'assemblée que suite à la démission de mesdames Girardin et Poirier, il est nécessaire de les remplacer à la commission Services à la population et dans divers organismes.

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **DESIGNE**



**Commission Services à la population :**

Madame Jomeau Bernard et monsieur Hocine Oumari en remplacement de mesdames Girardin et Poirier

<b>Représentants</b>	Brigitte Vergnaud Catherine Virin Gilles Bord Jean-Luc Citti Thierry Tasd'homme Hocine Oumari Mireille Kerbadj Nadine Lopes Danielle Gauthier Josiane Merville Fernande Oliveira Monique Hauer Agnès Jomeau-Bernard
----------------------	---

**Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :**

Madame Jomeau Bernard en remplacement de madame Girardin

<b>Représentants</b>	Patrick Cabuche Antoine Blocier Catherine Virin Brigitte Vergnaud Mireille Dupré Nicolas Calvet Monique Hauer Agnès Jomeau-Bernard
----------------------	---

**Association Atelier de la cour carrée :**

Madame Jomeau-Bernard en remplacement de madame Girardin

<b>Titulaires</b>	Thierry Tasd'homme Antoine Blocier
<b>Suppléants</b>	Josiane Merville Agnès Jomeau-Bernard

**Caisse des Ecoles**

Madame Jomeau-Bernard en remplacement de madame Girardin

<b>Représentants</b>	Brigitte Vergnaud Pascal Rousseau Jean Claude gandrille Mireille Dupré Gérard Tabuy Josiane Merville Agnès Jomeau-Bernard
----------------------	---

**Apollo + :**

Madame Jomeau-Bernard en remplacement de madame Girardin

<b>Représentants</b>	Thierry Tasd'homme Mireille Dupré Antoine Blocier Danielle Gauthier Josiane Merville Nadine Lopes Agnès Jomeau-Bernard
----------------------	--

**Club la Joie de vivre :**

Monsieur Oumari en remplacement de madame Poirier

<b>Titulaires</b>	Catherine Virin Hocine Oumari
-------------------	----------------------------------

<b>Suppléants</b>	Nino La Spina Monique Hauer
-------------------	--------------------------------

**SOS Solidarité :**

Monsieur Oumari en remplacement de madame Poirier

<b>Titulaires</b>	Catherine Virin Dominique Viet Hocine Oumari
-------------------	--

<b>Suppléants</b>	Cédric Pommot Antoine La Spina Danielle Gauthier
-------------------	--

**Conseil d'administration du CCAS :**

. **DESIGNE** par un vote à bulletin secret, le remplaçant de madame Poirier.

A l'issue du résultat du vote, madame Delessard a proclamé élu par **33 VOIX POUR** et **5 BLANCS** monsieur Oumari.

<b>Représentants</b>	Catherine Virin Fernande Oliveira Hocine Oumari Corinne Truy Danielle Gauthier Dominique Viet Régis Chaumier
----------------------	--

#### 4 – Information sur l'exécution des marchés publics – exercice 2011

**Monsieur Pommot** informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics relatif à la liste des marchés conclus par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, un rapport annuel sur l'exécution des marchés conclus l'année précédente doit être communiqué au Conseil municipal.

Ce document doit faire apparaître la nature des marchés - travaux, fournitures, services - avec un regroupement par tranche en fonction de leur montant. La liste doit comprendre l'objet, la date du marché, le nom de l'attributaire avec son code postal.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

. **PREND** acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution des marchés conclus sur l'exercice 2011, annexé à la présente délibération.

#### 5 – Compte de gestion commune – exercice 2011

**Monsieur Pommot** présente à l'assemblée le compte de gestion - exercice 2011 du receveur municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

Considérant qu'après vérification, le compte présenté par le receveur est identique à celui du compte administratif,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR (dont 7 procurations)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mesdames Hauer et Jomeau-Bernard)**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

. **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur Renaud** précise que sont groupe vote ce point car c'est un vote purement administratif et non politique.

**Madame Hauer** remercie le trésorier payeur général, ainsi que les services financiers pour le travail accompli. Elle précise qu'afin de rester en cohérence avec leurs différents votes du budget, son groupe s'abstient.

## 6 – Compte administratif – exercice 2011

**Monsieur Pommot** : « le compte administratif récapitule les opérations de dépenses et de recettes enregistrées tout au long de l'année dans la comptabilité de la commune. L'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriale (CGCT) indique : « *Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire* ».

L'article L. 1612-12 du même code précise que « *l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil général ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

*Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption* ».

Le résultat du compte administratif doit concorder au centime près avec celui du compte de gestion établi par le receveur municipal (article L. 2121-31 du CGCT).

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

### Résultats de fonctionnement :

Dépenses	:	50 545 713,87 €
Recettes	:	59 930 282,53 €
Résultat cumulé	:	9 384 568,66 €

### Résultats d'Investissement :

Dépenses	:	13 583 048,77 €
Recettes	:	14 083 266,76 €
Résultat cumulé	:	500 217,99 €

Ce dernier affiche un résultat financier positif résultant d'éléments qui eux constituent des bonnes nouvelles et d'autres, des points d'intention.

Parmi les bonnes nouvelles en matière de recettes, nous avons pu constater l'apport de rôles complémentaires, c'est-à-dire des recettes fiscales supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au budget. C'est le résultat du fait qu'au moment du budget nous

établissons le montant des recettes fiscales sur la base d'informations d'un état fourni par les services fiscaux, mais cet état est arrêté à une date.

Par exemple, de nouveaux contribuables n'ont pas été pris en compte dans l'état transmis par les services fiscaux mais ces derniers ont effectivement payé leurs impôts au cours de l'année 2011. C'est une bonne nouvelle dans la mesure où il s'agit de recettes pérennes qui viennent abonder le budget municipal.

Dans le même ordre d'idée, nous avons constaté en 2011, une très bonne tenue des droits de mutation (droits assis sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire de la commune). C'est une bonne surprise dans la mesure où nous avons adopté une position un peu pessimiste lors de l'établissement du budget. Nous avons eu plus 300 000 € de rentrée effective par rapport à ce qui avait été prévue au budget.

En matière de masse salariale, nous avons également constaté en 2011 un très bon maintien du résultat, puisque on arrive à moins 840 000 € par rapport à ce qui était prévu au budget. Là aussi, c'est à la fois le résultat d'une volonté de différer certains recrutements qui ne se sont pas avérés indispensables, en sachant que dans certains domaines, notamment l'enfance, où nous avons des normes d'encadrement à respecter, les personnels nécessaires ont été embauchés pour assurer ce service. Néanmoins, on a constaté par rapport à nos prévisions budgétaires, une baisse sensible de ces crédits, ce qui évidemment, alimente d'autant le résultat de l'exercice.

Dans les points d'intention, il y a deux choses sur lesquelles je souhaiterais apporter un commentaire.

Le premier concerne les arrêts maladie. La ville a contracté une assurance qui rembourse au-delà d'un certain délai de carence, une partie du salaire. On a constaté cette année des rentrées financières plus importantes que ce que nous avons anticipées. Cela implique donc un taux d'absentéisme un peu trop fort. Alors, c'est une bonne nouvelle financière, mais c'est une moins bonne nouvelle du point de vue du service public et également de l'état de santé des agents concernés.

Quant au deuxième point d'intention, dans un certain nombre de secteurs, l'exécution budgétaire, c'est-à-dire la dépense effective des crédits inscrits pour le fonctionnement des services n'a pas été toujours optimale. Il y a un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été engagées. La raison principale que l'on peut avancer est une raison tout à fait conjoncturelle. Les services ont été pas mal impliqués cette année dans des projets de réflexion sur les missions de service public, sur l'organisation de nos processus de travail. Ils ont passé une partie de leur temps, je pense notamment à l'encadrement, sur ces tâches et ceux-ci expliquent en partie le fait que les dépenses n'aient pas été engagées.

En matière d'investissement, nous avons un résultat positif de la section d'investissement de 500 000 €. La raison principale de ce résultat est le fait d'avoir décalé sur 2012 la réfection de la cantine Pajot. En effet, nous avons été informés par les établissements bancaires que nous ne pouvions pas lever le montant d'emprunt que nous avions prévu. Cette dépense n'ayant pas été engagée, elle a donc amélioré le résultat de la section d'investissement.

Il n'en reste pas moins vrai que sur ces 9 384 000 € de résultat, on a donc un résultat brut de l'exercice qui tourne autour de 5 500 000 €. C'est relativement conforme à nos prévisions, à nos planifications. En début de mandat, j'avais eu l'occasion d'expliquer à ce conseil municipal que nous visions chaque année un résultat d'exercice autour de 5 millions. On est donc 10 % au dessus de l'objectif. L'autre composante de ce résultat est le report des excédents des années antérieures, un peu plus de 3 800 000 € qui constituent une sorte de matelas dont la ville dispose pour faire face aux imprévus. Cela

témoigne de notre volonté de gestion en « bon père » ou en « bonne mère de famille » si je peux me permettre l'expression.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce compte administratif. Celui-ci a été détaillé de manière plus approfondie à la commission Ressources. »

**Monsieur Pommot indique à monsieur Savelli que l'évolution de la masse salariale entre 2010 et 2011 est 3,45 .....de compte administratif à compte administratif. Il a bien précisé que le résultat réel était inférieur aux prévisions budgétaires.**

Après avoir entendu les explications de monsieur Pommot,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

Vu code général des collectivités territoriales, article L.2121.14, par lequel le maire se retire au moment du vote,

Sous la présidence de monsieur Beaulieu, doyen d'âge, madame le maire étant sortie au moment du vote,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré,

**Par 31 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme Hauer, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud,  
Mme Jomeau-Bernard, M. Savelli, M. Renaud)**

. **ADOpte** le compte administratif pour l'année 2011 qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement :

Dépenses :	50 545 713,87 €
Recettes :	59 930 282,53 €
Résultat cumulé :	+ 9 384 568,66 €

Résultats d'Investissement :

Dépenses :	13 583 048,77 €
Recettes :	14 083 266,76 €
Résultat cumulé :	500 217,99 €

**Madame Delessard remercie Cédric Pommot et l'ensemble des services pour le travail effectué et précise qu'elle est satisfaite de voir que les comptes de la ville soient bien gérés**

## 7 – Affectation du résultat – exercice 2011

**Monsieur Pommot** rappelle qu'en application des dispositions du plan comptable M14, le résultat de la section d'exploitation doit être affecté après le vote du compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme Hauer, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud,  
Mme Jomeau-Bernard, M. Savelli, M. Renaud)**

. **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Résultat de l'exercice 2011** : Excédent d'exploitation : 9 384 568,66 €

Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves ..... 5 800 000,00 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement

Section de Fonctionnement

Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté ..... 3 584 568,66 €

## **8 – Budget primitif commune – exercice 2012**

**Monsieur Pommot** rappelle à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2012 a eu lieu lors du conseil municipal du 13 février 2012 et que ce budget a été débattu en commission Ressources.

### **Intervention de monsieur Pommot :**

**« On a eu aussi l'occasion depuis quelques mois maintenant de travailler avec les services, avec les différents élus qui composent cette assemblée municipale. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce budget, parce que les éléments que nous avons communiqués lors du débat d'orientation budgétaire, restent vrais. Les orientations que nous avons indiquées sont traduites aujourd'hui dans le document qui est soumis à votre approbation.**

**Les difficultés que l'on a pu pressentir, pour certaines se confirment dans le document budgétaire. Mais il est vrai que les très bons résultats de l'exercice 2011, que nous venons d'adopter, nous ont permis de boucler le budget 2012 dans une relative sérénité.**

**Je ne souhaiterais pas que ces bons résultats atténuent les difficultés, les menaces qui peuvent peser sur une collectivité comme la ville de Pontault Combault. Par exemple, les recettes liées aux participations et diverses dotations de l'Etat qui, depuis un certain nombre d'années maintenant, sont gelées en montant et compte tenu de l'inflation, constituent finalement une baisse de pouvoir d'achat pour la collectivité.**

**Nous avons également établi ce budget selon les hypothèses structurantes que nous avons pu indiquer lors du débat d'orientation budgétaire.**

**Donc sur un plan financier, un emprunt en investissement de 6 millions. On pourrait considérer que c'est une gageure compte tenu de l'état du secteur bancaire. Néanmoins, avec le directeur général des services et l'administration comptable et financière de la ville, nous avons déjà pris l'attache avec un certain nombre d'établissements bancaires au premier rang desquels la caisse des dépôts et consignation pour positionner la ville de Pontault-combault le plus tôt possible dans la distribution des crédits qui seront faits un petit peu plus tard dans l'exercice.**

**Nous prévoyons également un certain nombre de dépenses dans ce budget qui ont vocation à soutenir concrètement à la fois les orientations en matière de service public, de qualité de service public et en matière d'aide, de soutien, de solidarité dans un contexte économique et socio économique extrêmement difficile.**

**Alors, par exemple, puisque c'est un des éléments importants en dépense de fonctionnement de notre budget, nous établissons le montant de la masse salariale à 30 985 000 € pour l'année 2012, soit une augmentation de 1,45 % qui compte tenu des effets mécaniques de la masse salariale, le fameux glissement vieillesse, technicité, représente une véritable volonté, là encore, de maîtriser cette dépense. Je dois préciser que ces 30 985 000 € intègrent la réforme du régime indemnitaire que nous avons adoptée le 14 décembre dernier et qui se traduit par une augmentation pour les agents titulaires et non titulaires de cette collectivité de leur régime indemnitaire.**

**Par ailleurs, puisque nous soutenons l'idée que dans un contexte de crise, le service public est fondamental pour resserrer le lien social entre les citoyens, mais aussi pour apporter l'ensemble des services qui sont nécessaires, nous avons dans ce budget 2012, produit un effort supplémentaire en matière de formation de nos agents. En 2012 nous triplerons le budget de formation qui atteindra un peu plus de 330 000 €.**

**Nous réalisons un effort important, notamment dans le secteur de la jeunesse qui est une traduction d'une volonté politique d'inflexion de cette politique sur cette catégorie de la population.**

**Nous maintenons, en matière de solidarité, le montant de la subvention versée au CCAS. Nous renforçons néanmoins notre effort dans le domaine de la lutte contre la précarité, à la fois comme employeur, puisque nous avons lancé un programme de passage à temps complet d'un certain nombre d'agents dans différents services, mais également au travers la signature d'une convention avec l'association SOS solidarité Tremplin. Celle-ci va nous permettre, à la fois d'aider cette association, renforcer la structure professionnelle de cette association, puisque la subvention va passer de 45 000 à 90 000 € en 2012, mais également offrir la possibilité dans nos services d'embaucher, en tout cas d'aider à la réinsertion professionnelle d'un certain nombre de personnes en recherche d'emploi qui sont suivis et accompagnés par l'association Tremplin.**

**C'est une traduction concrète, certes financière, de l'effort que la collectivité souhaite réaliser en matière de soutien contre le chômage, dans une période, où vous l'aurez constaté, mois après mois, les statistiques du nombre de demandeurs d'emploi dans ce pays ne cessent d'augmenter, même si l'on nous explique que l'augmentation tendancielle est en baisse.**

**Nous prévoyons également un niveau de remboursement des intérêts de la dette à 1 100 000 € qui est conforme à ce que nous avons budgété en 2011. C'est là, la traduction de notre souhait de maintenir notre niveau d'endettement.**

**Je voudrais rappeler que grâce à l'effort conjugué de l'ensemble de mes prédécesseurs depuis 1996, la ville de Pontault Combault s'est engagée dans une démarche de très fort désendettement qui fait qu'aujourd'hui, nous nous situons dans les 10 ou 20 % des**



communes de France les moins endettées. Cette situation, ce n'est pas un objectif en soi, c'est une précaution et, je crois, un indicateur d'une bonne gestion. En effet, cela évite d'avoir dans notre budget de fonctionnement un poids trop important des intérêts financiers, des frais financiers en remboursement de la dette. Cela nous permet donc d'employer les recettes à des dépenses actives au service des citoyens, au service des habitants de Pontault-Combault. C'est également une manière de préserver notre capacité d'investissement dans un contexte où en 2012, nous lançons un certain nombre d'études qui sont destinées à dessiner l'avenir de cette ville.

Il y a des études qui vont porter sur un certain nombre de bâtiments municipaux. Je pense à la maison pour tous qui est aujourd'hui occupée par l'association MJC Boris Vian. L'objectif là, en 2012, est de réaliser l'ensemble des études nécessaires à la réfection complète du bâtiment qui interviendra en 2012. Je pense également à l'étude sur le plan de circulation que conduit notre collègue Antoine Blocier et plus généralement, à l'étude urbaine que Monique Delessard a lancée il y a quelques jours maintenant avec l'appui technique de..... Cela va nous amener à réfléchir sur le Pontault-Combault de dans 20 ans et de programmer l'ensemble des investissements afin de réaménager cette ville partout où c'est nécessaire et notamment en premier lieu, autour de la gare. Nous avons là un lieu de vie extrêmement important et il faut reconnaître qu'il y a aujourd'hui un problème d'offres de place de stationnements auxquels il faut que nous puissions répondre.

En matière d'investissement, nous prévoyons un emprunt de 6 millions pour financer un certain nombre d'opérations qui sont importantes pour la vie au quotidien des Pontellois Combalusiens et en particulier des jeunes Pontellois Combalusiens auxquels Brigitte Vergnaud et l'ensemble des élus de la commission service à la population prêtent une grande attention toute l'année.

Effectivement, en 2012, on réalisera les travaux de réfection de la cantine Pajot. Les choses sont engagées. Je crois qu'on est à la signature du permis de construire. Les travaux vont démarrer en 2012 et seront en partie financés en 2012.

Dans le domaine scolaire également, dans le cadre de la programmation pluri-annuelle de nos investissements, nous procéderons en 2012, à des travaux de réfection sur les groupes scolaires Prévert et Dubus.

Je rappelle que nous avons depuis deux ans, changé un peu la logique de nos investissements, puisque nous préférons prendre des groupes scolaires chaque année et de refaire tout ce qu'il y a à refaire sur un groupe scolaire, plutôt que d'être dans une politique de refaire toutes les peintures, refaire toutes les fenêtres de tous les groupes scolaires, mais étalés sur plusieurs années. En 2012, deux groupes scolaires seront concernés par ces travaux de réfection.

En matière de sport, là encore on prévoit des investissements importants afin de toujours améliorer la qualité des infrastructures qui sont mises à la disposition des quelques 8 500 pratiquants sportifs sur cette ville.

Un certain nombre de travaux un peu partout, mais deux éléments forts : le premier la réfection totale du gymnase République, qui est le plus ancien gymnase de la ville. Il date de 1957. Lorsqu'il y a quelques années, nous disions que nous étions attachés à l'entretien de notre patrimoine municipal, vous en avez là un exemple flagrant. Verra également le jour en 2012, un investissement qui, je crois va plaire à beaucoup d'adolescents ou de jeunes adultes. Il s'agit du skate parc qui sera réalisé sur le stade Morane.

J'en aurais terminé sur l'investissement en disant que nous prévoyons également une enveloppe de 4 500 000 € d'acquisitions foncières. C'est là encore une traduction de

notre volonté de pouvoir mettre en application les éléments de l'étude urbaine. Avec ces crédits nous prévoyons de pouvoir nous porter acquéreur d'un certain nombre d'emprises foncières sur cette ville qui nous permettrons de procéder à nos différents projets d'aménagement.

**En récapitulatif, Le budget primitif qui vous est soumis ce soir s'équilibrera :**

- **Section de Fonctionnement** : **59 086 747,66 €**,

**soit une augmentation de 3 % par rapport au budget primitif 2011. L'augmentation étant due à l'augmentation de nos recettes fiscales.**

- **Section d'Investissement** : **25 075 474 €**.

**Avant d'en terminer, je dirai qu'en matière de fiscalité nous avons bien pris en compte le fait que les bases fiscales allaient être augmentées d'1,8 %, décision prise par les services fiscaux qui n'est pas une décision de ce conseil municipal. Nous maintenons donc notre politique de gèle des taux. »**

**Après avoir entendu cet exposé, madame Delessard passe la parole pour les différentes interventions.**

### **Déclaration de monsieur Renaud au nom du groupe de l'opposition :**

« Madame le Maire et chère(s) collègues,

Tout d'abord et comme tous les ans nous tenions à remercier le service financier de la ville sous la direction de monsieur Mouraud pour la qualité des documents transmis ainsi que la qualité des explications fournies par son président.

Ceci étant dit, dans nos orientations budgétaires, nous vous rappelions que l'Europe faisait face à une grave crise économique. J'ai même pris en exemple un pays comme la Grèce qui succombait dans le chaos économique à cause de dépenses et de non maîtrise budgétaire de la part du gouvernement Grec et peut être d'autres pays de notre maison commune allaient suivre, et je m'inquiétais, de constater au niveau de notre commune que vous alliez augmenter très nettement un certain nombre de charges en 2012 et je vous alertais précisément sur une dérive possible. Avez-vous cédé à la tentation du dogme de la gauche radicale qui veut que pour qu'un pays ou une collectivité soit bien géré, il faut dépenser et imposer beaucoup ? Je crains fort que oui !

Votre budget n'est en rien novateur et il est dans la lignée de votre majorité depuis des décennies. Je pourrais m'évertuer à souligner les dépenses supplémentaires et la pression fiscale sur nos concitoyens.

Non, madame le Maire, je n'ai pas regardé dans le détail les différents postes, non madame le Maire, je ne m'attacherai pas à détailler vos dérives budgétaires, mais simplement à commenter ou du moins à vous et nous apporter une réflexion générale sur les ratios de la commune. Tous les ans, vous nous chantez le « tout va bien Madame la marquise », mais votre budget va-t-il si bien que vous voulez le laisser entendre ?

A la lecture des statistiques et des informations financières, non votre budget ne va pas si bien que cela. Le premier constat démontre que notre commune vit au dessus de ses moyens et de surcroit, votre majorité impose une pression fiscale importante. J'en veux pour preuves quelques ratios intéressants :

On constate que les dépenses de fonctionnement / la population sont nettement supérieures à la moyenne nationale. Vous nous dites depuis maintenant quelques années que les taux d'imposition n'augmentent pas, heureusement, nous constatons également que les produits d'impositions directes / la population sont également supérieurs à la moyenne nationale. Nous vous le disons, madame le Maire, vous surtaxez la population et Pontault-Combault est comme on dit communément chez les jeunes au « taquet » de l'imposition. Vous allez ressortir votre argumentation sur les bases fiscales et non sur les taux, bien alors que nous dit :

- ✓ le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui est selon les impôts un indicateur général de la pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes voté par la commune et le potentiel fiscal. Il mesure la possibilité pour la commune d'augmenter ou non les impôts.

Au-delà du seuil d'alerte c'est-à-dire pour les impôts le coefficient de 1 : la commune n'a plus de marge de manœuvre pour augmenter la pression fiscale. Je suis navré de constater que pour 2011, ce coefficient pour Pontault-Combault est de 1,20... dont acte ! Nous nous situons donc au-dessus du seuil d'alerte c'est une réalité et une vérité.

Deux autres coefficients sont intéressants pour notre commune :

- ✓ Le coefficient d'autofinancement courant : c'est à dire la possibilité pour la Commune de financer, une fois payé l'ensemble des dépenses courantes, des opérations plus importantes.  
Le seuil d'alerte est à 1. Lorsque le ratio est supérieur à 1, la Commune ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la Commune à se développer. Selon mes calculs le taux pour la commune de pontault combault est de 1,14 ! dont acte !

Un autre taux est parlant, c'est :

- ✓ Le ratio de rigidité structurelle : Celui-ci correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Commune : ce sont les dépenses de personnel, les assurances, les intérêts des emprunts, le chauffage. Une gestion rigoureuse et économe des deniers publics permet de limiter ces dépenses obligatoires.

Le seuil d'alerte selon les impôts se situe à 0,65, et selon nos calculs nous arrivons tout juste au seuil d'alerte ! Dont acte !

Vous comprendrez madame le Maire, que malgré les « tous va très bien madame la marquise » de votre majorité, celle-ci ne nous convainc pas. Les chiffres et les taux parlent d'eux mêmes.

Vous comprendrez que nous ne voterons pas votre budget et que si nous ne votons pas contre, c'est que nous sommes avant tout des élus responsables et cohérents.

Merci de m'avoir écouté. »

### **Déclaration de monsieur Blocier au nom de son groupe le Front de gauche**

Mon groupe va voter le budget. Il n'est pas dans les habitudes de mon groupe d'intervenir sur le budget à cette étape là de sa production, puisqu'il est le fruit d'un travail collectif et que de plus,

nous avons exprimé ce que nous avons à dire lors du débat d'orientation budgétaire au précédent conseil.

Cette fois ci fait exception. Je veux intervenir parce que pour une fois nous avons failli être en désaccord sur les questions d'ordre budgétaire.

L'introduction du sujet délicat de la vidéo surveillance a fait débat entre nous, alors que cela faisait quelques années qu'on l'évaidait, qu'on le reportait aux années suivantes. Il y a quelques jours on frôlait le désaccord et grâce à la réflexion collective, une nouvelle délibération nous est proposée qui nous va tout à fait.

J'en parle maintenant parce que c'est de l'ordre de l'organisation plus des budgets.

Sur la vidéo surveillance, on doit dire que les droits à la sécurité et à la tranquillité publique sont des droits fondamentaux.

Bien que notre ville soit plutôt une ville sûre, nous connaissons pourtant ça et là, de temps et en temps et dans certains endroits des situations plus délicates que d'autres, c'est notamment le cas du quartier de la gare.

Si nous étions tous d'accord, sur les constats et sur la nécessité d'intervenir, la majorité municipale débattait depuis plusieurs années de la meilleure réponse à apporter. On ne se battait pas sur le fond qu'il faille intervenir, mais c'était sur le comment. Certains préconisaient la mise en place d'une vidéo surveillance, pensant dissuader les délinquants et surtout pouvoir démasquer les coupables après coup.

Outre les questions philosophiques, morales et éthiques de ce type de dispositif, le groupe des élus du Front de gauche s'est inquiété de sa réelle efficacité. On ne voulait pas se situer dans un débat politicien, un peu facile, on voulait parler de l'efficacité du dispositif. Tout d'abord, c'est notoire, les caméras n'empêchent pas les agressions et on a pu le constater malheureusement avec le drame de Montauban et Toulouse où l'assassin a été vu en long, en large et en travers par les caméras, mais ce n'est pas cela qui a permis de l'identifier.

De plus, si les caméras ne servent à mener que les enquêtes de police, c'est bien donc à l'Etat de les financer. Or une fois de plus, l'Etat se désengage d'une de ces vocations premières : assurer la sécurité à tous et sur l'ensemble du territoire. En se défaussant sur la bonne volonté des communes, comment seront protégées les petites communes où comment seront protégées celles qui seront un petit peu plus grandes mais qui n'ont pas les budgets pour permettre de tels investissements. Vous avez noté quand même le coup exorbitant du dispositif, aussi simple soit-il, que celui qu'on va mettre à Pontault-Combault, 450 000 €. Même subventionné à 40 % à environ par l'Etat, cela reste cher pour les deniers communaux.

On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la provenance des subventions de l'Etat, sur quels crédits il les prend. 450 000 €, c'est le budget nécessaire pour un très bel espace de convivialité dans une ville où les générations peuvent se rencontrer, faire que l'on se sente appartenir à la collectivité. C'est le budget pour de très nombreuses actions éducatives ou sportives ou culturelles et j'en passe. Bref un tas d'initiatives ou d'investissements pour lequel l'Etat ne versera pas un centime.

Mais d'autres élus, au sein de la majorité municipale, mon groupe évidemment et, il faut le reconnaître, une partie des élus du groupe des élus socialistes et les verts aspiraient à une présence plus humaine, plus dissuasive, que de mettre des caméras fussent-elles de haute technologie.

Bref, nous souhaitons la mise en place de personnel de médiation arpentant les rues des quartiers afin de tranquilliser les habitués, qu'ils soient de simples passants où les commerçants qui y travaillent à longueur de journées.

La sagesse a fini par l'emporter et c'est un double dispositif qui voit le jour dans le quartier de la gare : 3 médiateurs et un dispositif de vidéo en appui.

Outre ma satisfaction personnelle et celle de mon groupe d'avoir abouti à un accord qui ne laisse personne, je veux en tirer un enseignement.

Les leçons à tirer de cette lente et passionnante discussion autour de la vidéo surveillance, est que l'union est une richesse. Je dois à tout prix faire une petite parenthèse pour te remercier Monique, parce que je sais ton attachement depuis plusieurs années à ce dispositif, d'avoir pu nous laisser exprimer nos différences, d'avoir entendu ceux qui, y compris dans ton groupe, étaient pour, étaient contre pour parvenir, arriver à cette synthèse qui me semble correcte et que tout le monde peut apprécier. L'essence même d'une union, c'est bien cela. Ce n'est pas tout raser pour n'avoir qu'une seule tête.

A une discussion récente, avec des collègues élus, sur l'obligation d'assumer les choix majoritaires ou de quitter le navire, ce seul exemple de la vidéo surveillance, mais je pourrais en développer d'autres bien sûr, prouve au contraire que la collectivité a besoin que les différences s'expriment. Elle a besoin d'organiser la confrontation des idées sous peine de réfléchir à minima sans contradiction même bienveillante, celle qui fait progresser et avancer dans le bon sens, celle qui évite les pièges de la pensée unique.

Si les valeurs qui nous rassemblent sont plus fortes que celles qui nous divisent alors gardons l'habitude de tout mettre sur la table : les valeurs mais aussi les doutes, les ambitions, les volontés et débattons dans le respect des uns et des autres. Notre démocratie locale s'en portera que mieux. »

**Suite à cette intervention, un échange s'instaure entre messieurs Renaud, Blocier, mesdames Delessard et Lopes.**

### **Déclaration de monsieur Bord au nom du groupe socialiste :**

Je voudrais saluer au nom de mon groupe un budget 2012 ambitieux et raisonnable, fruit d'un travail commun des différentes composantes de la majorité municipale, mais quelques fois également de son opposition.

Ambitieux, tout d'abord, parce qu'il est l'illustration et la traduction d'une volonté politique forte et déterminée. Volonté politique forte et déterminée, destinée notamment à la jeunesse avec une réorganisation des interventions pour être au plus près des publics jeunes qui sont dans cette attente.

Une politique forte et déterminée au service de l'éducation avec notamment des travaux importants dans les groupes scolaires, mais également le maintien d'une présence garantie de nos personnels auprès des équipes enseignantes dans les écoles.

Volonté politique forte et déterminée au service de la sécurité avec l'installation de ces fameuses caméras de vidéo protection sur le quartier de la gare, mais également au service de la prévention avec la mise en place d'agents de médiation sur la ville. Tout cela pour conjuguer l'humain à la technique.

Au service du sport avec des investissements à la hauteur du dynamisme associatif qui fait la notoriété et la fierté de Pontault-Combault. Au service de la solidarité avec un soutien renforcé notamment à l'insertion professionnelle, sans oublier les travaux de voirie oh combien importants pour notre ville.

Les chiffres qui vous sont présentés ce soir montrent ce dynamisme et cette volonté en tout cas marqués de la municipalité.

Raisonné ensuite. Raisonné, car nous sommes au côté de très nombreuses familles en difficulté qui sont parfois étranglées par les différentes mesures gouvernementales. Les augmentations décidées ici et là fragilisent de plus en plus nos populations. Les coûts des carburants, la hausse des loyers, la baisse des remboursements de dépense de santé. La liste est longue, très longue.

Tous les jours, nous le constatons, les revenus des foyers ne cessent de baisser. Le désengagement de l'Etat se traduit aussi par une baisse importante de nos recettes.

Malgré de telles mesures, à Pontault-Combault, nous avons fait un choix et pour la dixième année, je dis bien la dixième année, les impôts n'augmenteront pas. En effet, il ne nous est pas possible de faire supporter aux familles ces désagréments répétés et injustes.

De plus cette politique va à l'encontre du pouvoir d'achat, va à l'encontre également du développement économique. Rappelons-nous que l'investissement public en France, il est porté à 70 % par les investissements locaux.

Comme vous le voyez, c'est avec responsabilité, que nous conduirons en 2012 une politique ambitieuse et raisonnée au service de notre population. »

**Madame Delessard remercie Cédric Pommot et s'associe à cette politique qui a été mise en place, politique ambitieuse, au service du plus grand nombre de Pontellois-Combalusiens.**

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Pommot sur le budget primitif 2012 et les différentes interventions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

## **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme Hauer, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud,  
Mme Jomeau-Bernard, M. Savelli, M. Renaud)**

**. ADOPTE** le budget primitif 2012, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 59 086 747,66 €
- Section d'Investissement : 25 075 474,00 €

## 9 – Vote des taux d'imposition 2012

**Monsieur Pommot** rappelle à l'assemblée que sur la base des grands axes définis lors du débat sur les orientations budgétaires 2012, lesquels se traduisent dans le budget qui vient d'être approuver, il convient que le conseil municipal se prononce sur les taux des taxes directes locales.

Depuis l'année 2010, l'assemblée délibérante n'est appelée à se prononcer que sur les taux de taxes foncières – bâtie et non bâtie – et de taxe d'habitation, étant donné que la contribution économique territoriale a été transférée sur la Communauté d'agglomération « la Brie Francilienne ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)**

**3 VOIX CONTRE (M. Chaumier pouvoir à M. Renaud, M. Savelli, M. Renaud)**  
**et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer et Jomeau-Bernard)**

. **FIXE** les taux d'imposition ci-dessous, de manière que le montant à payer par le contribuable soit équivalent toute chose égale par ailleurs au montant 2011 :

Désignation des Taxes	Taux
<i>Taxe d'Habitation</i>	<b>26,53 %</b>
<i>Taxe Foncière Bâtie</i>	<b>27,99 %</b>
<i>Taxe Foncière non Bâtie</i>	<b>81,15 %</b>

## 10 – Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2012

**Monsieur Pommot** rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 107 de la loi de finances 2004, le conseil municipal doit voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 33 VOIX POUR (dont 6 pouvoirs)**

**3 VOIX CONTRE (M. Chaumier pouvoir à M. Renaud, M. Savelli, M. Renaud)**

**et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer et Jomeau-Bernard)**

. **DECIDE** de maintenir pour l'année 2012, le taux 2011 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit 9,51 %.

## 11 – Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

**Monsieur Pommot** rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € doivent être attribuées par une délibération distincte du vote du budget et doivent faire l'objet d'une convention de partenariat.

Par délibération du 14 décembre 2011, le conseil municipal a attribué une avance sur subvention 2012 à certaines associations, afin de leur permettre de mener leurs activités dans les meilleures conditions jusqu'au vote du budget primitif de la commune. Ces crédits sont repris dans les montants de subvention votés dans le cadre du budget primitif 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

Vu les projets des avenants ou conventions,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

Monsieur Tasd'homme, en tant que président du Judo club, n'a pas pris part au vote pour cette association.

. **DECIDE** d'attribuer, pour l'exercice 2012, les subventions aux associations suivantes :

Noms des associations	Montant
U.M.S. – PC- hand ball	800 000,00 €
Union multi-sports	353 000,00 €
Centre social et culturel	192 500,41 €
Judo club de Pontault-Combault	180 000,00 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	171 350,00 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	179 000,00 €



Cinéma Apollo+	175 477,00 €
Office du tourisme/Syndicat d'initiative	110 253,00 €
Atelier de la cour carrée	104 051,00 €
SOS Solidarité	90 000,00 €
Fonjep/Poste de directeur MJC	75 807,46 €
Association portugaise culturelle et sociale	73 300,00 €
Pontault-Combault, un passé, une histoire	58 540,00 €
Comité des fêtes	33 000,00 €
Action commerciale et économique à Pontault-Combault	27 000,00 €

. **APPROUVE** les conventions ou avenants à intervenir.

. **AUTORISE** le maire à signer ces documents.

### **Intervention de madame Hauer :**

« Mes chers collègues, je pense que tous ici vous savez que je suis membre de SOS Solidarité, membre au conseil d'administration, avec beaucoup de bonheur d'ailleurs, car je trouve que cette association est merveilleuse car elle s'occupe des autres.

C'est tout de même bien là qu'est notre vocation d'élu dans une association ou d'élu dans un conseil municipal.

Nous avons rencontré quelques difficultés, j'ai rencontré à ce sujet Cédric et madame Virin. J'ai toujours voté de manière sincère et ma déclaration de ce soir ne remet absolument pas en cause ma sincérité de vote ou de participation à cette association qui, je répète a le mérite d'exister. J'en remercie André Ranjon, de l'avoir créée, je crois il y a 27 ans.

La subvention a doublé. Merci à la municipalité car nous étions en difficulté et maintenant je vais peut être mettre ma casquette d'élue au conseil municipal pour expliquer à chacun le pourquoi de cette augmentation.

Nous nous sommes trouvés, et là aussi, cela a fait l'objet de longues discussions au sein de notre groupe devant des choix, des choix de gestion, imposés plus ou moins sur la volonté du Conseil général, d'étendre l'aspect social dans tout le département. Et je crois que nous avons peut être subi un effet pervers, puisque l'association très connue au sein du 77, finalement était dans le choix : « on garde notre niveau d'activités, mais on va avoir moins de subvention ou on augmente notre champs d'actions pour maintenir la subvention ».

Le choix était difficile, puisque si nous avons pris la responsabilité du premier choix, nous étions obligés de licencier du personnel, ce qui n'est pas notre vocation. Donc nous avons, par conséquence, eu des augmentations de frais de fonctionnement associés à la diminution d'autres recettes. Nous avons dû faire appel à la municipalité pour combler un déficit.

En tant que membre de la commission financière et membre de cette association, et je remercie mes amis d'être venus ce soir, parce que c'est important pour l'association, je ne pense pas que

les recettes vont augmenter dans l'avenir. Par exemple pour Troc et Puce, qui subit tout de même quelques abaissements de trésorerie, tout à fait légitime, puisqu'il est en concurrence avec d'autres communes, avec internet où maintenant les gens peuvent vendre progressivement ce qu'ils avaient à vendre habituellement à Troc et Puce.

Je me permets de signaler, puisque je tiens absolument au maintien de cette association, il n'était pas question qu'elle disparaisse, mais c'est ma volonté. »

**Madame Delessard indique qu'il est hors de question que cette association disparaisse. Bien au contraire, des moyens supplémentaires, quand ce sera nécessaire, pourront lui être attribués. Elle rappelle le soutien apporté par la municipalité, sur l'insertion et précise que, pour la première année, la ville va travailler avec l'association dans le but d'insérer des personnes en difficulté qui sont aujourd'hui à la recherche d'emploi..**

## 12 - Conventions avec les associations sportives dont le montant de la subvention annuelle est inférieur à 23 000 €.

**Monsieur Bord** informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique de promotion du sport et de la vie associative, la ville subventionne chaque année de nombreuses associations.

Conformément au cadre légal, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 € défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Ces conventions font l'objet d'une note générale commune à tous les services de la ville. Pour le secteur sportif, trois associations sont concernées :

- Pontault-Combault Handball	800 000 €,
- Union Multi-Sports de Pontault-Combault	353 000 €,
- Judo Club de Pontault-Combault	180 000 €.

En outre, il est fait le choix d'établir une convention pour toutes les autres associations, dont le montant de subvention annuel est inférieur à 23 000 €. Les associations concernées sont :

- Office municipal des sports : 15 000 €,
- Pontault Amicale Athletic club : 8 500 €,
- Pontault Amicale Athletic club course sur route : 3 500 €,
- Pontault-Combault-Volley Ball : 6 000 €,
- Cyclo P : 410 €,
- Etoile sportive CES Condorcet : 755 €,
- Association sportive CES Jean Moulin : 1000 €,
- Association sportive CES Monthéty : 4 000 €,
- Association sportive du lycée Camille Claudel : 900 €,
- Association sportive école Picasso : 250 €,
- Association sportive et culturelle Marginéa : 250 €,
- USEP école Jean Rostand : 250 €,
- Handisport 77 : 300 €,
- Sporting club portugais de football : 2 000 €,
- Espoir cycliste Torcy-Pontault-Combault : 1 500 €,
- APSL 77 : 1 000 €,
- CDOS 77 : 1 000 €.

Vu les projets de conventions,

## **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

Monsieur Becquart, en tant que président de l'Office municipal des sports, n'a pas pris part au vote.

. **APPROUVE** les conventions à passer avec toutes les associations ci-dessus mentionnées et **AUTORISE** le maire à signer ces documents.

### **13– Remboursements des frais de déplacements – Festivals d'Avignon et de Chalon**

**Monsieur Tasd'homme** rappelle à l'assemblée que le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics dans la limite d'indemnités journalières déterminées.

Le repérage de spectacles culturels aux festivals d'Avignon et de Chalon, occasionnent un remboursement des frais engagés par les agents en deçà du cout réel. Ces repérages auront lieu respectivement sur les périodes du 13 au 25 juillet 2012 et du 18 au 22 juillet 2012.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

## **Le CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **AUTORISE** dans ces cas spécifiques, le remboursement des frais d'hébergement des agents au taux forfaitaire maximal de 100 €, à la condition expresse que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée.

### **14 – Demande de remise gracieuse portant sur un déficit de la régie de recettes du service jeunesse**

**Monsieur Bord** informe l'assemblée que durant l'été 2011, l'assistante administrative du service jeunesse a été en congés maladie durant tout le mois de juillet, puis en vacances au mois d'août, ce qui ne lui a pas permis de suivre avec constance les encaissements des usagers pour les activités et séjours de l'été.

Lors du pointage comptable à la rentrée, il a été constaté un déficit de 110 € sur la régie recettes du service jeunesse.

L'enquête administrative interne n'a pas permis d'identifier avec certitude les raisons de ce déficit. Il est néanmoins vraisemblable que cette différence soit liée davantage à une recette non encaissée plutôt qu'à un vol ou à une perte.

Ce déficit a été signalé au maire et a fait l'objet d'une plainte au commissariat de police, procédure obligatoire dans le cadre d'une régie.

En outre une vérification de régie par la Trésorerie municipale, a été effectuée fin 2011.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction 06-031-a-b-m du 21 avril 2006 portant sur les régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'article 11 du décret n° 66-850 du 15 novembre 1966, modifié par l'article 7 du décret n° 2005-945 du 29 juillet 2005, portant sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recettes du service jeunesse établi le 14 octobre 2011 par le Trésorier principal de Roissy/Pontault-Combault,

Vu le courrier du Trésorier principal de Roissy/Pontault-Combault, en date du 15 novembre 2011, adressé au maire portant demande de mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur de la régie de recettes du service jeunesse,

Vu le courrier adressé le 15 novembre 2011, par le Trésorier principal de Roissy/Pontault-Combault au régisseur titulaire portant information que va être engagé conformément à la réglementation, la procédure de mise en jeu de sa responsabilité personnelle et pécuniaire et que des dispositions allaient être mises en place par la commune de Pontault-Combault.

Vu le courrier du régisseur titulaire adressé au maire le 27 septembre 2011, portant demande de décharge en responsabilité et demande de remise gracieuse pour le montant du déficit constaté sur sa régie,

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 7 mars 2012 et de la commission Ressources du 20 mars 2012,

Considérant la nécessité pour le conseil municipal d'émettre un avis sur les demandes précitées, aux fins de transmission à la Trésorerie générale de Seine-et-Marne,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande de décharge en responsabilité et à la demande de remise gracieuse portant sur le montant total du déficit constaté sur la régie de recettes du service jeunesse, soit la somme de 110 €.

. **DIT** qu'un avis sera transmis à la Trésorerie principale de Roissy/Pontault-Combault ainsi qu'à la Trésorerie générale de Seine-et-Marne, pour suite à donner.

## 15– Demande de subvention projet vidéo protection

**Monsieur CITTI** rappelle à l'assemblée qu'en juillet 2010, à l'occasion de la signature de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, le conseil municipal a réaffirmé son attachement à engager un programme d'actions concrètes pour lutter contre l'insécurité et pour amplifier une approche préventive.

Dans cette dynamique, le conseil municipal entend mettre en œuvre une politique d'interventions sociales de proximité privilégiant les techniques de médiation. Il est convenu également de soutenir la prévention spécialisée en direction des publics jeunes en difficulté et de développer des actions autour de la parentalité.

Parallèlement à ces axes, à dominante éducative et sociale, il est proposé d'installer un dispositif de vidéo-protection composé de 9 caméras, doté d'un centre de supervision urbaine à la police municipale et d'un déport (renvoi d'images) au commissariat de police. Le déploiement fibre optique a été privilégié dans l'étude préalable de faisabilité. Au regard de la fréquentation très importante que constitue la gare, il a été retenu, dans le cadre de cette étude, une implantation des caméras principalement aux abords de cet équipement.

La dépense totale d'investissement est évaluée à 450 000 € TTC. Une demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance peut être sollicitée à hauteur de 200 000 € TTC.

Vu la loi du 21 janvier 1995 modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi du 23 janvier 2006 sur la prévention des actes de terrorisme ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 36 VOIX POUR (dont 7 pouvoirs)  
Et 2 ABSTENTIONS (Mmes GAUTHIER et HEUCLIN)**

. **AUTORISE** le maire à solliciter le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour participer financièrement à ce dispositif de vidéo-protection à hauteur de 200 000 € et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

. **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Renaud** : Je tenais, et je pense que mes collègues de l'opposition s'associeront, adresser mes remerciements à monsieur Citti, qui nous a réunis et associé à l'explication de cette mise en place de ce dispositif de vidéo-protection.

### **Intervention de monsieur Calvet au nom de son groupe :**

« Ce que j'avais prévu de vous dire, regroupe pour l'essentiel ce qui a été indiqué tout à l'heure par Antoine Blocier au nom de son groupe.

Pour notre groupe, la problématique est un petit peu la même et nous avons évoqué le sujet au cours du débat d'orientation budgétaire.

Néanmoins, je m'étonne que l'opposition ne voit aucun intérêt à mettre des postes sur le terrain et ne voit pas la complémentarité qui, finalement, est le choix qui a été fait. Complémentarité qui est saluée, me semble-t-il, par nos partenaires (le procureur, les services de police) dans le cadre d'une stratégie territoriale de prévention de délinquance et de sécurité.

Néanmoins, comme nous restons assez septiques sur l'efficacité du dispositif vidéo, même si nous souhaitons quelque part qu'il puisse amener des résultats, je vous annonce que nous continuerons à utiliser le vocable de vidéo surveillance.

La délégation qui est confiée à Nadine Lopes participe encore une fois à toute cette cohérence.

J'indique que notre groupe votera en faveur de cette délibération. »

### **Intervention de madame Gauthier :**

**« Bien que j'apprécie l'avancée qui a été faite et qu'a pointée Antoine tout à l'heure, avec le recrutement des médiateurs, je continue à penser que ce n'est pas une bonne idée à dépenser 450 000 € pour quelque chose dont je continue à penser que l'inefficacité est totale.**

**Par ailleurs, je ne partage pas l'idée de subventionner l'Etat à hauteur de 250 000 € pour qu'il fasse une action qui relève de sa compétence, c'est-à-dire l'élucidation des plaintes, des problèmes. C'est son travail, c'est sous sa responsabilité.**

**Et enfin, les 200 000 € qui sont demandés à l'Etat, sont pris sur les budgets d'Etat pour la prévention, ce qui veut dire que c'est un peu le serpent qui se mord la queue.**

**C'est pourquoi, je m'abstiendrai sur ce vote. »**

**Monsieur Savelli indique à madame Delessard que dans le cadre de son activité professionnelle, il travaille sur un projet similaire d'installation de caméras. De ce fait, l'estimation financière de ce projet lui paraît surévaluée.**

**Madame Delessard lui répond que la ville restera vigilante quand au coût financier. Elle indique que ce n'est pas un choix personnel mais que c'est un engagement qui avait été pris vis-à-vis de la population avant leur élection. Elle rappelle que beaucoup d'actions de prévention ont été menées grâce au Conseil local de la prévention pour la délinquance et à la Maison de la justice et du droit. La mise en place de caméras est complémentaire à toutes les actions menées.**

**Afin que le débat soit clair, monsieur Cabuche précise que son groupe a voté le projet de vidéo surveillance et que ce sur point précis et il s'agit de prendre position sur la demande de subvention.**

## 16 – Mise en place d'un réseau d'agents de médiation

**Madame Delessard** informe l'assemblée que la ville parce qu'elle entend renforcer une présence humaine de proximité pour être au plus près des difficultés que rencontrent les populations, souhaite développer des actions de prévention et de médiation.

Tel un instrument de régulation d'éventuels conflits de la vie quotidienne dans l'espace public ou ouvert au public, la médiation est un véritable dispositif de prévention pour la sécurité urbaine, lorsque les contours et les champs d'intervention sont précis.

C'est pourquoi, elle souhaite mettre en place un réseau d'agents de médiation qualifiés dont la fonction serait double : réguler les tensions ou incompréhensions identifiées sur le territoire et accompagner la responsabilisation de chacun pour développer la fonction de citoyen. En effet, la médiation doit être approchée en démontrant que la résolution des problèmes passe par un engagement de chacun.

L'apport de réponses permettant d'apaiser les situations difficiles ou tendues, participe à la lutte contre les sentiments plus ou moins diffus d'insécurité et peut empêcher les processus de stigmatisation sociale en direction de quartiers ou de publics.

La médiation serait également exercée aux abords des équipements publics ou dans les transports en commun, permettant aussi de rappeler les règles de bonnes conduites, si besoin. Le cadre d'intervention des agents de médiation, le fonctionnement du service, les modalités de mise en œuvre et les indicateurs d'évaluation du dispositif restent à préciser et feront l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs ou partenaires du territoire qui œuvre dans le champ éducatif, social, de la sécurité, de la justice...

Vu le code général des collectivités territoriales,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- . **DECIDE** de mettre en place un réseau d'agents de médiation.
- . **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- . **RAPPELLE** que des crédits sont inscrits au budget primitif 2012 pour un montant de 90 000 €.

**Madame Delessard** précise à monsieur Renaud que les 90 000 € correspondent à la création de 3 postes.

## 17 – Personnel communal

### A – Modification du tableau des effectifs annexés au budget 2012

**Monsieur Pommot** informe l'assemblée que suite à la réussite à concours de deux agents et compte-tenu de l'évolution des services, il est nécessaire de créer neuf postes au tableau des effectifs des agents titulaires et 3 postes au tableau des effectifs des agents non titulaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut du personnel de la fonction publique territoriale, modifiée par les lois du 13 juillet 1987 et du 17 décembre 1994,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2012, ci-joint, et donc la création des postes suivants :

### **Tableau des effectifs des agents titulaires :**

#### **Filière administrative**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière culturelle**

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière médico-sociale**

- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- 1 poste d'éducateur chef de jeunes enfants
- 1 poste de rééducateur de classe supérieure

#### **Filière technique**

- 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

### **Tableau des effectifs des agents non titulaires**

#### **Filière administrative**

- 1 poste d'attaché



## **Filière culturelle**

- 1 poste d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe

## **Filière animation**

- 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

## **B – Mise en œuvre du dispositif expérimental de l'entretien professionnel annuel**

**Monsieur Pommot** informe l'assemblée qu'actuellement, et conformément aux dispositions réglementaires, la manière de servir des agents titulaires de la collectivité est appréciée au cours de l'entretien annuel de notation.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a introduit l'article 76-1 qui permet la possibilité à titre expérimental pour les années 2010 à 2012 de se fonder sur un entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires. Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de cet article en précise les modalités de mise en œuvre. Ce dispositif, lorsqu'il existe, se substitue à la notation. Celui-ci, après une évaluation prévue en milieu d'année 2013, devrait être pérennisé.

Cette expérimentation s'inscrit dans la démarche de développement de la politique des ressources humaines. Elle permet de tester un nouveau mode d'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires basé sur un système de dialogue avec l'évaluateur, qui est désormais le supérieur hiérarchique direct, pour une meilleure connaissance de l'agent évalué.

Le processus de l'entretien professionnel est précisément encadré par les textes pour tout ce qui concerne le déroulement de la procédure. L'entretien porte principalement sur les thèmes suivants :

1° Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;

2° La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service :

3° La manière de servir du fonctionnaire ;

4° Les acquis de son expérience professionnelle ;

5° Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;

6° Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié ;

7° Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

En revanche, les collectivités sont libres de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle des agents est appréciée selon la nature des missions confiées et le niveau de responsabilité. Ces critères reposent notamment sur :

1° L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;

2° Les compétences professionnelles et techniques ;

3° Les qualités relationnelles ;

4° La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

L'autorité territoriale souhaite mettre en place ce dispositif en 2012 en direction de l'ensemble des agents titulaires de la collectivité. Des formations seront prévues pour les évaluateurs et les évalués.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 20 mars 2012,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE,**

. **APPROUVE** à compter de l'année 2012 le principe de la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel à titre expérimental.